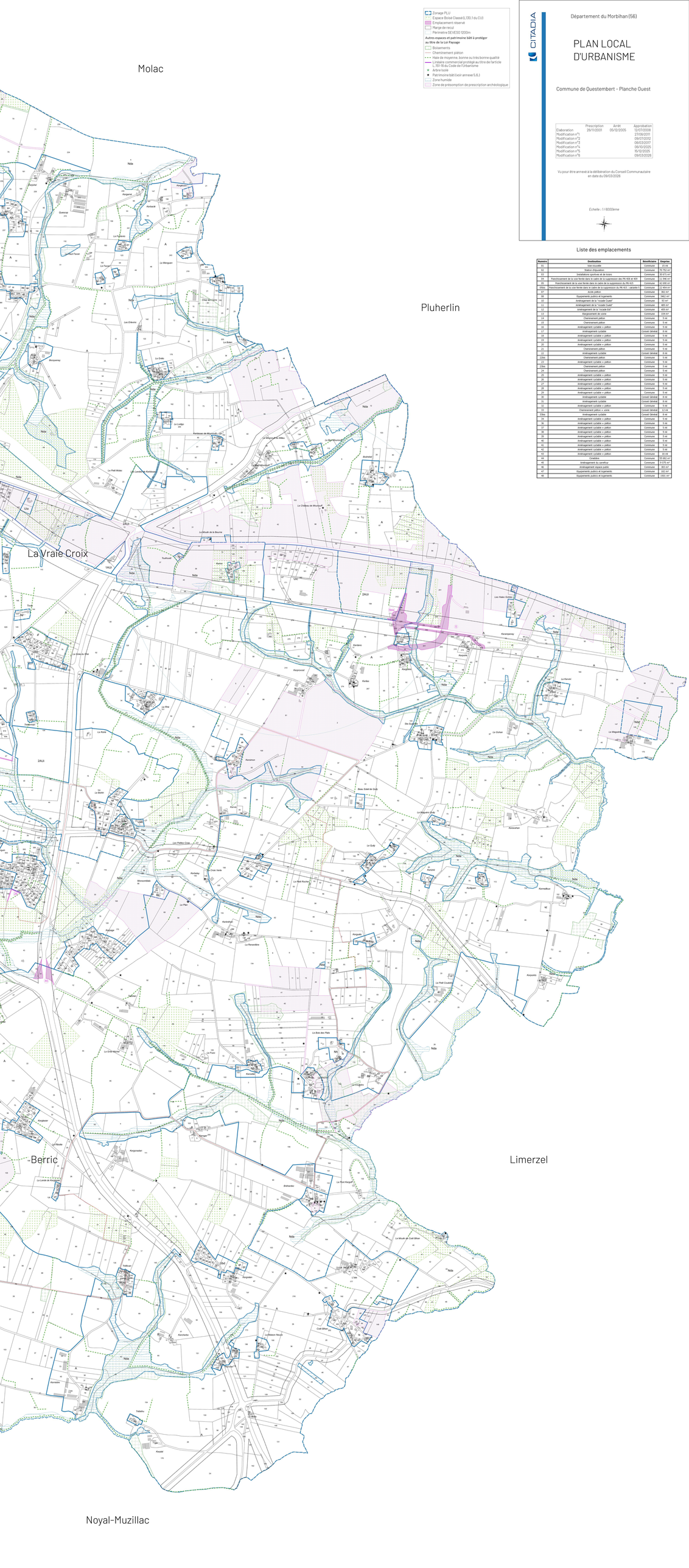

Zonage PLU
Espace Boisé Classé/L130.1 du CU)
Emplacement réservé
Marge de recul
Périmètre ISEVE0/1200m
Autres espaces et patrimoine bâti à protéger au titre de la Loi Paysage
Boisements
Cheminement piéton
Haie de moyenne, bonne ou très bonne qualité
Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
Arbre isolé
Patrimoine bâti (voir annexe 5.6.)
Zone humide
Zone de présomption de prescription archéologique
Molac
Pluherlin
La Vraie Croix
Berric
Limerzel
Noyal-Muzillac
CITADIA
Département du Morbihan (56)
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de Questembert - Planche Ouest
Prescription
Arrêt
Approbation
Elaboration 26/11/2001 05/12/2005 12/07/2008
Modification n°1 27/06/2011
Modification n°2 09/07/2012
Modification n°3 06/03/2017
Modification n°4 06/10/2025
Modification n°5 15/12/2025
Modification n°6 09/03/2026
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09/03/2026
Echelle : 1 / 6000ème
Liste des emplacements
Numéro
Dénomination
Bénéficiaire
Emprise
01 Voie nouvelle Commune 15 ml
02 Station d'épuration Commune 75 752 m²
03 Installations sportives et de loisirs Commune 70 673 m²
04 Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression des PN 408 et 409 Commune 11 749 m²
05 Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PN 413 Commune 42 099 m²
05bis Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PN 413 - variante 1 Commune 21 459 m²
07 Accès piéton Commune 362 m²
08 Equipements publics et logements Commune 3462 m²
10 Aménagement de la "rocade Ouest" Commune 93 m²
11 Aménagement de la "rocade Ouest" Commune 900 m²
12 Aménagement de la "rocade Est" Commune 459 m²
13 Elargissement de voirie Commune 234 m²
14 Cheminement piéton Commune 5 ml
15 Cheminement piéton Commune 5 ml
16 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
17 Aménagement cyclable Conseil Général 4 ml
18 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
19 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
20 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
21 Cheminement piéton Commune 5 ml
22 Aménagement cyclable Conseil Général 8 ml
23bis Cheminement piéton Commune 5 ml
23 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
23bis Cheminement piéton Commune 5 ml
24 Cheminement piéton Commune 5 ml
25 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
26 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
27 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
28 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
29 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
30 Aménagement cyclable Conseil Général 8 ml
31 Aménagement cyclable Conseil Général 8 ml
32 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
33 Cheminement piéton + voirie Conseil Général 12 ml
33bis Aménagement cyclable Conseil Général 8 ml
34 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
35 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
37 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
38 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
39 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
40 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
41 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
42 Aménagement cyclable + piéton Commune 5 ml
43 Aménagement cyclable + piéton Commune 16 ml
44 Cimetière Commune 15 052 m²
45 Aménagement du carrefour Commune 9 375 m²
46 Aménagement espace public Commune 383 m²
47 Equipements publics et logements Commune 282 m²
48 Equipements publics et logements Commune 1916 m²